

Message no 2026/90

Demande de crédit pour la mise aux normes de l'Aigle Noir (mesures de sécurité minimales) d'un montant de CHF 1'100'000.-

Rapport de la Commission spéciale « Aigle Noir » Conseil général, 10.02.2026

- Après analyse, l'estimation n'a pas le même degré de qualité que celui à CHF 5'400'000.-, avec une variation probable à +/- 25% ;
- Ce projet ne correspond pas à l'évolution des normes en cours (hygiène, sanitaire, etc.) ;
- Ce projet nous contraint à multiplier les demandes de crédit, le premier dès cet automne pour être conforme aux normes frigorifiques valables dès 2027 ;
- Les montants ne sont pas pérennes car ceux-ci ne peuvent pas être intégrés dans un futur projet de rénovation avec une perte substantielle inéluctable ;
- Ces travaux ne garantissent pas la poursuite de l'exploitation de l'activité du restaurant ainsi que l'utilisation du bâtiment en elle-même (grande salle, etc.).

Par conséquent, la Commission spéciale « Aigle Noir » préavise défavorablement l'adoption de cette variante à CHF 1'100'000.-

Neyruz, le 6 février 2026

Le président de la commission spéciale
Aigle Noir



Benoît Sprumont

Le secrétaire



Frédéric Pythoud